

PARLEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK PARLEMENT

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES INTERPELLATIONS ET DES QUESTIONS

INTEGRAAL VERSLAG VAN DE INTERPELLATIES EN DE VRAGEN

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

**CHARGÉE DE LA RÉNOVATION URBAINE, DE L'URBANISME, DE LA POLITIQUE FONCIÈRE,
DU PATRIMOINE ET DU TOURISME**

COMMISSIE VOOR DE TERRITORIALE ONTWIKKELING

**BELAST MET DE STADSVERNIEUWING, DE STEDENBOUW, HET GRONDBELEID,
HET ERFGOED EN HET TOERISME**

RÉUNION DU LUNDI 22 FÉVRIER 2021

VERGADERING VAN MAANDAG 22 FEBRUARI 2021

COMPTE RENDU PROVISOIRE

Non encore approuvé par les orateurs.
Ne pas citer sans mentionner la source.

VOORLOPIG VERSLAG

Nog niet goedgekeurd door de sprekers.
Niet citeren zonder de bron te vermelden.

Présidence : Mme Isabelle Emmery, présidente.

[107]

QUESTION ORALE DE M. GEOFFROY COOMANS DE BRACHÈNE

À M. PASCAL SMET, SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DE L'URBANISME ET DU PATRIMOINE, DES RELATIONS EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MÉDICALE URGENTE,

concernant "la procédure de classement comme monument de certaines parties des anciens bâtiments de l'Écho de la Bourse sis rue du Houblon à Bruxelles".

[109]

M. Geoffroy Coomans de Brachène (MR).- Lors du conseil des ministres du 10 décembre 2020, une procédure de classement comme monument de certaines parties des anciens bâtiments de l'Écho de la Bourse sis rue du Houblon a débuté. Il s'agit d'un bâtiment bien connu de tous les passionnés du patrimoine du centre-ville de Bruxelles.

Compte tenu de la politique régionale visant à tenir à jour le registre des biens immobiliers protégés, je souhaiterais vous poser quelques questions.

Quels sont les critères retenus pour le classement de ce bâtiment ? Qui est à l'initiative de cette demande de classement ?

Quelles parties de l'édifice la demande de classement concerne-t-elle exactement ? À quels avantages ce classement donne-t-il lieu ?

Des travaux ont-ils été prévus dans le bâtiment et, dans l'affirmative, quelle en est l'ampleur ? Cette demande de classement est-elle liée à des travaux déjà prévus dans le bâtiment ?

Ce classement ne risque-t-il pas de ralentir les initiatives visant à améliorer l'isolation de l'édifice ? Des dispositions ont-elles été prises afin d'éviter cet effet pervers ?

Serait-il possible de disposer des minutes concernant la décision du gouvernement bruxellois relative à cette procédure de classement ?

[111]

M. Sven Gatz, ministre.- À la demande de M. Smet, je répondrai à vos questions pour des raisons de collégialité et de déontologie ministérielle.

Un certain nombre d'éléments ont été pris en compte pour l'ouverture de la procédure de classement. Les anciens bâtiments de l'Écho de la Bourse, également connus sous le nom d'imprimeries Nimifi, ont été conçus pour abriter des bureaux et une imprimerie de publications industrielles et financières, notamment

l'imprimerie du journal L'Écho de la Bourse. À ce titre, ils constituent un témoin important, non seulement du passé industriel du quartier du Rempart des Moines situé en bordure du Canal Charleroi-Bruxelles, mais aussi de l'histoire de la presse en Belgique.

Par rapport à l'ensemble du bâti du quartier, datant essentiellement du XIXe siècle, son architecture tranche par le modernisme de sa puissante façade qui, d'un point de vue urbanistique, constitue un élément visuel particulièrement marquant. Le bien en question est un exemple important de l'esthétique fonctionnelle et industrielle des années 30, avec un style moderniste inspiré de l'Art déco.

Le classement implique la reconnaissance du caractère particulièrement remarquable d'un bâtiment. En l'occurrence, la valeur patrimoniale des parties du bâtiment de l'Écho de la Bourse auxquelles se rapporte cette demande justifient incontestablement cette reconnaissance.

À l'initiative de la Commission royale des monuments et des sites (CRMS), une première procédure a été ouverte par un arrêté du 16 octobre 2003. Celle-ci n'a pas été suivie d'un classement définitif. Le 30 septembre 2010, une nouvelle demande a été déposée par les copropriétaires.

La CRMS a émis un avis favorable en sa séance du 19 janvier 2011, dans lequel elle propose d'intégrer au classement l'entièreté des deux volumes surplombant la façade, ainsi que la partie de toiture - terrasse comprise - entre ces deux volumes. Le collège des bourgmestre et échevins de la Ville de Bruxelles a quant à lui émis un avis favorable au classement en sa séance du 13 janvier 2011. La demande de classement date donc, comme nous pouvons le constater, d'il y a déjà quelque temps.

[113]

Les parties concernées par la procédure de classement sont les façades, les toitures et certaines parties intérieures telles que l'ascenseur et l'escalier du bâtiment de 1930, ainsi que les ateliers du 19e siècle.

La mesure de protection ne s'applique qu'à la façade côté rue, y compris les deux volumes entiers dominant la façade - autrement dit, les quatre côtés et les toits de ces volumes -, de même que le toit-terrasse entre ces deux volumes des façades face à la cour et le hall de l'entrée principale comprenant l'ascenseur et l'escalier qui la ferment. Les autres parties (façades, toitures et anciens ateliers du 19e siècle) qui ne font pas l'objet de la mesure de classement restent sur la liste.

Quels sont les avantages de cette procédure ? En tant que membre de la commission, vous savez certainement que le classement de certaines parties de l'Écho de la Bourse vise une sauvegarde du patrimoine plus stricte après un éventuel classement définitif. Cela peut donner lieu à des subventions pour la restauration des parties alors classées. Je rappelle qu'il s'agit en réalité d'une étape de la procédure.

Concernant les travaux, une demande de permis est actuellement traitée par la direction du patrimoine culturel au sein d'urban.brussels. Il s'agit d'une demande d'un propriétaire pour l'ajout d'une terrasse privée sur la façade ouest du bâtiment, et non d'une demande des copropriétaires qui concernerait les parties communes. Il n'y a pas d'autres travaux prévus à court terme.

Pour rappel, la demande de classement date de 2010. L'administration signale qu'en raison du premier confinement et de l'interdiction de réunion qui en a découlé, le travail a été réorganisé en interne. Dans un souci d'efficacité, il a été décidé de se concentrer en priorité sur des dossiers qui étaient parfois pendents depuis de nombreuses années devant l'administration. Le traitement de cette demande fait partie d'un ensemble d'anciens dossiers qui sont traités depuis peu. L'arriéré dans le traitement des demandes de

classement est ainsi en passe d'être entièrement résorbé.

[115]

L'objectif managérial d'urban.brussels est de ne plus laisser de dossiers en souffrance pendant de nombreuses années, ce qui plonge parfois les propriétaires dans l'incertitude.

(Inaudible)

La procédure de protection visant en partie les mêmes objets, elle n'a aucune influence sur la rapidité avec laquelle la demande d'autorisation sera traitée. Dans les deux cas, elle implique d'introduire une demande de permis unique avec l'avis unanime de la Commission royale des monuments et des sites (CRMS), le cas échéant.

[117]

M. Geoffroy Coomans de Brachène (MR).- Il me reste une question factuelle. J'entends que la procédure a démarré il y a longtemps. Je ne tiens pas à stigmatiser la personne chargée du dossier, mais le fait qu'elle réside dans le bâtiment n'est pas anodin. Si la maison que j'occupe venait à être classée, il y a fort à parier que cela susciterait des interrogations.

Je m'étonne du retard dans le fonctionnement général des services. L'échéance est passée du début des années 2000 à 2010 puis subitement à 2021, en plein confinement, alors que les services sont débordés, tant au niveau communal que régional. Ce dossier pose question.

J'imagine que le secrétaire d'État n'a pris part à la décision, mais je voudrais m'en assurer. C'est pourquoi la minute de cette décision m'apparaît comme un élément important.

J'entends qu'une discussion est en cours au sein de la copropriété pour restaurer la façade, ce qui explique probablement que ce dossier refasse surface.

- L'incident est clos.

[121]

QUESTION ORALE DE MME VIVIANE TEITELBAUM

À M. PASCAL SMET, SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DE L'URBANISME ET DU PATRIMOINE, DES RELATIONS EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MÉDICALE URGENTE,

concernant "l'abattage illégal d'arbres à Uccle".

[123]

Mme Viviane Teitelbaum (MR).- La biodiversité est essentielle pour le développement et l'équilibre de notre écosystème. Les arbres et les haies y jouent un rôle important. Non seulement ils structurent le paysage, mais ils constituent également des écosystèmes refuges.

Malheureusement, cette biodiversité est menacée par nombre de personnes dans notre Région, ce qui ne manquera pas d'affecter l'écosystème et la santé. C'est pour préserver ces aspects environnementaux qu'existent des réglementations environnementales et urbanistiques applicables à l'abattage des arbres en Région bruxelloise, où de plus en plus d'actes et travaux portant sur des arbres sont soumis à permis d'urbanisme. Ce processus est régi par l'article 98, §1er du Code bruxellois de l'aménagement du territoire (Cobat). À Bruxelles tombent dans cette catégorie tous les arbres de plus de 4 m de haut présentant une circonférence d'au moins 40 cm à 1,50 m du sol. Dans ce cas, ainsi que pour les arbres centenaires, une demande de permis d'urbanisme doit être introduite.

Tandis que les alignements d'arbres de voirie suscitent parfois l'enthousiasme de nombreux Bruxellois, les arbres invisibles depuis l'espace public, trésors cachés dans les jardins privés, jouent un rôle tout aussi important que ceux des grandes avenues, puisqu'ils sont eux aussi garants de la qualité de vie en ville. La mise en valeur de ce patrimoine souvent méconnu est une nécessité pour le préserver. Si plus de 3.000 arbres ont ainsi été répertoriés, de nombreux autres, à valeur patrimoniale, ne le sont pas.

Je me permets de vous interpeller aujourd'hui car j'ai été informée d'actions illégales qui se sont produites le 8 janvier dernier à Uccle, où plusieurs arbres ont été abattus sur un terrain privé de l'avenue des Chalets. Celui-ci avait fait l'objet d'une demande de permis d'urbanisme pour la construction d'un immeuble de cinq appartements. La commission de concertation, en présence du représentant d'urban.brussels, avait unanimement rendu sur ce point un avis favorable sous réserve. Le permis n'autorisait donc pas l'abattage sauvage de ces seize arbres à haute tige.

Des affaires similaires se sont produites à Laeken ou Anderlecht, et je ne mentionne même pas les permis octroyés à des destructions de patrimoine - par exemple, le jardin Pechère -, pour lesquelles nous avons également déposé des interpellations.

[125]

Des centaines d'arbres sont ainsi menacés d'abattage.

Le collège des bourgmestre et échevins d'Uccle a réagi rapidement, mais n'a malheureusement pas pu empêcher le massacre. Il y aura certes des amendes pour le contrevenant, mais leur montant est négligeable par rapport à l'ampleur du projet. La suspension de permis n'aura pas d'effet, car le chantier ne doit commencer que dans neuf mois.

La commune d'Uccle a déposé une plainte auprès du tribunal, ce qui constitue une démarche sans précédent.

Comme vous, j'ai été consternée d'apprendre que certains citoyens se considérant au-dessus de toute loi agissent de la sorte dans différentes communes, sans conséquences réelles sur les projets de construction.

Urban.brussels ayant été informée de cette situation par les riverains, quelles sont les suites qui seront données par la Région à ce dossier ?

Divers critères de sélection sont pris en considération pour définir la valeur patrimoniale d'un arbre : taille observée, rareté de l'espèce, critère phytosanitaire, longévité, caractère remplaçable ou non, etc. Parmi les arbres non mentionnés dans le permis, certains répondent-ils aux critères d'arbres à valeur patrimoniale ?

Le non-respect des règles d'urbanisme en ce qui concerne l'abattage d'arbres a-t-il augmenté en Région bruxelloise ? Dans l'affirmative, une modification du Cobat est-elle planifiée concernant, notamment, les

sanctions pour non-respect ?

Dans le cadre de ce projet de construction, vu le non-respect des prescrits, des contrôles plus sévères de la part de l'administration sont-ils prévus pour le chantier à venir ?

[127]

M. Pascal Smet, secrétaire d'État.- Urban.brussels n'a pas été informée des abattages avant leur exécution.

En date du 21 janvier 2021, les fonctionnaires sanctionneurs ont reçu le procès-verbal dressé par la commune d'Uccle constatant l'abattage clandestin de dix-neuf arbres à haute tige et arbustes qu'il était prévu de maintenir dans le permis d'urbanisme délivré. Le procureur du Roi dispose d'un délai de 45 jours à partir de cette date pour notifier ses intentions. Si le parquet se dessaisit du dossier, la procédure de sanction administrative sera lancée.

Le procès-verbal fait état d'un merisier d'environ 80 cm de diamètre de souche et d'une rangée de dix-huit saules dont le diamètre de souche varie entre quinze et 50 cm. Il n'y a pas plus de détails dans le procès-verbal, mais il ressort des plans du permis que le merisier avait une circonférence de tronc de 90 cm, une couronne de quatorze mètres et une hauteur de quinze mètres.

Une quinzaine de procès-verbaux pour abattages illicites sont dressés chaque année. Ces chiffres sont trop bas pour en tirer des conclusions. Depuis le début de l'année 2019, les fonctionnaires sanctionneurs ont triplé le montant des amendes pour abattage illicite afin d'augmenter leur effet dissuasif.

Force est de constater qu'un abattage illicite met l'autorité délivrante devant le fait accompli. Il est seulement possible de constater l'abattage et d'imposer, ce qui est généralement le cas, des conditions de replantation. Des espèces plus matures pourraient être exigées pour réparer plus vite le dommage causé à l'environnement.

Puisqu'il s'agit d'un permis délivré par la commune, le contrôle de celui-ci incombe en premier lieu à cette dernière. Cette règle tacite, qui est d'application en Région bruxelloise, paraît logique dans la mesure où les services communaux sont plus proches du terrain.

[129]

Mme Viviane Teitelbaum (MR).- Il faut admettre que dans ce cas, la commune d'Uccle a réagi rapidement et fortement.

Cependant, nous assistons à des abattages illicites d'arbres dans toute la Région bruxelloise. La Région devra se prononcer de façon très claire pour tenter d'endiguer ce phénomène.

Il me paraît important d'assurer un suivi des permis d'élagage ou d'abattage des arbres. En effet, nous ne pouvons pas d'une part prôner le développement durable ainsi qu'une meilleure qualité de l'air, et d'autre part, ne pas réagir ou accepter la destruction des arbres telle qu'elle se produit actuellement dans la Région.

Lorsque les modalités d'exécution d'un permis octroyé ne sont pas respectées, il revient à la commune concernée de réagir. Mais la Région va-t-elle également assurer une forme de contrôle ? Si un promoteur ne respecte pas le permis dont il a bénéficié et procède à l'abattage illégal d'arbres, il est raisonnable de se demander s'il va respecter les autres aspects du permis.

Des mesures de suivi, de contrôle, voire de sanctions relatives à la bonne exécution des permis octroyés sont-elles prévues ?

[131]

M. Pascal Smet, secrétaire d'État.- Cette dimension pourrait être intégrée dans l'évaluation du Cobat. L'abattage illicite d'arbres est inacceptable.

J'imagine que Mme Teitelbaum ne s'oppose pas à tous les abattages d'arbres dans notre Région, même s'ils doivent être le plus possible évités. La règle est que tout arbre abattu devra être remplacé par un, voire deux arbres.

- *L'incident est clos.*

[135]

DEMANDE D'EXPLICATIONS DE M. GEOFFROY COOMANS DE BRACHÈNE

À M. PASCAL SMET, SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DE L'URBANISME ET DU PATRIMOINE, DES RELATIONS EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MÉDICALE URGENTE,

concernant "le réaménagement de l'avenue de la Toison d'Or et du boulevard de Waterloo".

[137]

M. Geoffroy Coomans de Brachène (MR).- Au mois de janvier dernier, nous avons eu l'occasion de discuter, au sein de cette commission, du projet de réaménagement de l'avenue de la Toison d'Or. S'il n'est pas utile de s'attarder à nouveau sur l'histoire du projet, je tiens tout de même à souligner que ce chantier sera l'un des plus importants de notre décennie. Il concerne en effet le réaménagement de l'avenue de la Toison d'Or et du boulevard de Waterloo, dans le haut de la ville, une zone hautement sensible.

Aujourd'hui, le seul projet en lice est au stade de l'enquête publique. Pourtant, les bourgmestres de la Ville de Bruxelles et d'Ixelles avaient déjà formulé des critiques à son égard, comme une minéralisation excessive ou un espace central peu verdurisé. Ils ne sont pas les seuls à s'en plaindre. Les acteurs économiques, qui sont le poumon de cette partie de Bruxelles, n'en font, eux non plus, nullement l'éloge.

Il serait plus que judicieux que la Région dialogue avec les différentes parties. Tous les interlocuteurs veulent des avancées en la matière. Comme l'avait souligné mon collègue Gaëtan Van Goidsenhoven, "il faut faire en sorte qu'il existe des passerelles entre vous et les acteurs économiques pour que ladite enquête publique ne soit pas un moment de confrontation qui mènerait vers une procédure chaotique suivie d'une série de recours. Cela pourrait, une fois de plus, témoigner de l'incapacité de faire émerger un urbanisme concerté, et confirmer que, pour tout nouveau grand projet, nous entrons dans une logique de conflit".

Les autorités régionales ont-elles rencontré en amont les associations commerçantes, les acteurs économiques, mais aussi les comités de quartier voisins du projet de réaménagement, afin de s'accorder sur les constats, travailler sur des pistes de solutions et se concerter sur les grands objectifs du réaménagement ?

[139]

Avez-vous finalement pris connaissance des détails du projet alternatif présenté par l'architecte Pierre Lallemand et des commerçants du haut de la ville, et en avez-vous discuté avec les auteurs ? Si oui, peut-on connaître les conclusions de ces échanges ?

Étant donné la densité du trafic sur ces tronçons de voirie, la diminution d'une voie de chaque côté ne risque-t-elle pas d'augmenter encore sensiblement les blocages déjà constatés dans le quartier, malgré la diminution générale de trafic depuis le début de la crise sanitaire ?

Avez-vous modélisé cette proposition avec le logiciel régional de simulation, afin de vérifier en conditions normales de trafic, mais aussi en conditions de week-end, si le projet proposé fonctionnerait ? Si oui, peut-on connaître les résultats et les problèmes éventuels ? Si non, pour quelles raisons avoir esquivé cette étape, alors que ce réaménagement pourrait avoir des conséquences importantes ?

Étant donné le nombre de réactions et d'interventions que le projet devrait générer, vous semblait-il opportun de lancer une telle procédure en plein confinement, alors qu'il sera particulièrement malaisé de mener une commission de concertation dans des conditions optimales ?

Pourriez-vous me donner plus de détails concernant la concession Q8 dont le bail avait été prolongé par la Région voici quelques années, malgré les remarques de la Ville de Bruxelles à l'époque ?

Étant donné les impacts sur le stationnement dans le quartier, avez-vous eu des contacts préalables avec la société gestionnaire des différents parkings souterrains dans la zone, afin de voir comment ceux-ci pourraient accueillir au mieux de nouveaux flux entrants et sortants ? Si oui, cela a-t-il bien été pris en compte lors des simulations ?

[141]

Mme Isabelle Pauthier (Ecolo).- Le présent projet figure parmi les plus ambitieux de la législature, en matière d'aménagement de l'espace public. Mme Parmentier et moi-même avons assisté par visioconférence à la réunion d'information organisée par Bruxelles Mobilité le 11 mars dernier. De nombreux commerçants y ont pris part, sur une soixantaine de participants. Ils ont pu poser leurs questions et obtenir des réponses précises de la part de Bruxelles Mobilité, de l'auteur de projet et du bureau d'études chargé des analyses de mobilité, qui assurent que l'aménagement prévu et les parkings souterrains permettront d'absorber la demande.

Je suis pleinement rassurée quant à la qualité des études et des réflexions préalables à la conception du projet. Des réponses précises, sur plan, nous ont été apportées dans le cadre de ladite réunion d'information qui ouvre la nouvelle enquête publique.

Cet espace, parmi les plus chics de la ville, se trouve dans un état déplorable et est colonisé à plus de 80 % par la voiture, avec les nuisances associées que sont le bruit et la dangerosité pour les modes actifs, en particulier les cyclistes. Il s'agit là d'un chaînon manquant dans le parcours cyclable en cours de création autour de la Petite ceinture. Pour le groupe Ecolo, cet espace doit donc être réaménagé.

De gros efforts ont été consentis pour relever les défis que sont la gestion des livraisons, la verdurisation et le stationnement. Je me réjouis de constater que le MR se soucie de la verdurisation, mais je rappelle que les infrastructures routières et de transport public, qu'il soutient ardemment, compliquent la plantation d'arbres à haute tige.

[143]

Nous soutenons cependant un renforcement de la verdurisation du projet, qui peut probablement être améliorée au niveau du sol. Chacun aura compris que cette législature entend généraliser le principe de la ville apaisée, et améliorer les capacités de se déplacer autrement qu'en véhicule motorisé individuel. C'est dans cette optique qu'il faut imaginer l'avenue de la Toison d'Or et le boulevard de Waterloo de demain. L'espace carrossable va restituer une partie de la place aux usages sociaux, aux chalands et aux clients des enseignes du haut de la ville. Enfin, ce projet propose deux pistes cyclables bidirectionnelles.

J'ai néanmoins quelques questions de détails. Il est prévu de remplacer les luminaires d'origine, qui ont pourtant un certain intérêt patrimonial, par de nouveaux modèles. Pouvez-vous le justifier et préciser si cela a fait l'objet d'une analyse ?

Quel serait l'impact du maintien d'une bande de circulation latérale sur la gestion des carrefours ? N'est-ce pas contradictoire avec le projet, en particulier si cela nécessite l'installation de feux ?

Enfin, vous avez déclaré dans la presse que la Région était désormais encline à l'installation de toilettes publiques dans ses futurs projets d'aménagement, ce que je salue. Concrètement, s'agit-il d'implantations isolées au fur et à mesure des demandes de permis d'urbanisme ou envisagez-vous un plan d'ensemble ? Si je ne me trompe, ce projet-ci n'inclut pas de toilette publique. J'imagine que la question a été étudiée, puisqu'elle a été soulevée dans le débat. Combien d'édicules sont-ils envisagés dans ce projet, au vu de sa superficie ?

(Mme Isabelle Pauthier, deuxième vice-présidente, prend place au fauteuil présidentiel)

[147]

Mme Isabelle Emmerly (PS).- C'est étrange comme certains dossiers peuvent nous suivre d'une législature à l'autre, et ce malgré le changement de compétences. Les questions de M. Coomans de Brachène auraient pu être adressées à la ministre Van den Brandt, tant la mobilité est centrale dans ce dossier.

Notre collègue fait bien le tour des sujets à travers ses questions factuelles. Nous sommes curieux d'entendre vos réponses. Dans cette commission, nous avons l'habitude d'entendre des prises de position sur des projets régionaux, de rappeler les avis des instances et les critiques des riverains. Cela doit cependant être la première fois que les riverains nous amènent un projet concurrent d'aménagement d'une voirie publique, clef sur porte. C'est tellement rare que cela mérite d'être souligné.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que les commerçants se sont adressés à un architecte qui est loin d'être un débutant et qui a déjà marqué notre Région de sa patte. On pense notamment à plusieurs immeubles des institutions européennes et à plusieurs bâtiments récents de l'Université libre de Bruxelles (ULB) : la bibliothèque des sciences humaines et le bâtiment Solvay sur le campus du Solbosch, et le musée de la médecine sur le campus Érasme.

Tous les quartiers commerçants de Bruxelles n'ont sans doute pas la même force de frappe financière que ceux situés sur cette portion de la petite ceinture, et la situation qui nous occupe ne se reproduira peut-être pas de sitôt.

[149]

Il est donc d'autant plus pertinent d'étudier attentivement les qualités et les mérites du projet concourant, a fortiori s'il concerne des artères emblématiques telles que l'avenue de la Toison d'Or et le boulevard de Waterloo.

Les visuels du projet qui ont circulé "ont de la gueule", pour reprendre une expression que vous utilisez parfois, M. le secrétaire d'État. Mme Van den Brandt s'était également montrée très ouverte à ce projet il y a un an.

Cependant, la situation actuelle a changé. Les commerçants subissent de plein fouet les effets de la crise sanitaire et ils en souffrent. Il serait donc sans doute bon d'écouter davantage les commerçants sur des propositions qui bénéficieraient, de leur point de vue, au quartier dans lequel ils travaillent.

Est-il envisageable de créer des structures de dialogue permanent entre les associations de commerçants et la Région, afin d'éviter à l'avenir la confrontation de projets comme c'est le cas aujourd'hui ? Espérons néanmoins que cette confrontation donnera lieu à un nouvel élan de créativité.

[151]

M. Pascal Smet, secrétaire d'État.- Mme Pauthier a déjà donné un élément de réponse, mais je vais également répondre de manière plus détaillée aux questions posées.

Oui, il y a bien eu un travail de participation en amont, avec l'appui d'un bureau spécialisé. Cette concertation ne s'est pas limitée aux commerçants du quartier, car les riverains, mais aussi les clients de l'artère, ont été invités à participer à une enquête sur internet. Celle-ci a rassemblé plus de 1.000 réponses et a permis de cartographier certaines tendances du quartier.

Plusieurs réunions de concertation structurées ont été organisées, dont une avec l'ambassadrice de France, le bourgmestre de la Ville de Bruxelles et une grande délégation de commerçants. Dans toute ma carrière, c'était la première fois que j'assistais à une réunion avec une ambassadrice et des commerçants pour discuter d'un projet. De nombreuses rencontres physiques, individuelles et collectives, ont également eu lieu entre l'administration et les commerçants. Tout ce travail a été mené en 2017. Votre collègue du MR bruxellois, Marion Lemesre, a également participé à cette concertation.

[153]

Mme Pauthier l'a souligné : le réaménagement ne concerne pas uniquement la situation présente mais aussi celle de demain, et doit s'inscrire dans le cadre de la stratégie Good Move. Ma collègue de la mobilité a rencontré, dans le passé, les architectes et les représentants du projet alternatif pour un dialogue très constructif. Quand les arguments tiennent la route, nous les suivons, puisque nous travaillons avant tout au bien-être de la Région ! Toutefois, c'est le projet de Bruxelles Mobilité qui est actuellement à l'enquête publique, et non le projet proposé par certains commerçants. Ce dernier, élaboré par Pierre Lallemand & Partners, n'était en effet pas complètement soutenu par Bruxelles Mobilité.

Je pourrais vous répondre en détail sur la mobilité, mais je ne pense pas que ce soit mon rôle. Je vous conseille donc de vous référer aux études détaillées sur ces questions et les options envisagées, que ma collègue Elke Van den Brandt ne manquera pas de vous transmettre. Si elles ne font pas partie du dossier, vous pouvez les demander. Deux points doivent être soulignés : dans toute la ville, une part importante du trafic de surface est générée par la recherche de places de stationnement, ce que l'entrée directe dans un parking permettrait d'éviter ; d'autre part, on peut estimer qu'à court terme, en raison du plan Good Move, le nombre de voitures pourra - ou devra - diminuer fortement.

[155]

Je vous invite à consulter les différentes études pour prendre connaissance des divers scénarios envisageables

et des conditions qui y sont assorties.

Vous m'interrogez sur l'utilité de l'enquête publique. Il y a quelques semaines, vous avez vous-même déclaré, à juste titre, qu'il fallait que les projets privés et publics se poursuivent. Nous avons adapté la réglementation de manière à garantir la participation de la population, non seulement par le biais de l'enquête publique mais aussi lors de la réunion de la commission de concertation. Toute personne qui le souhaite peut consulter le dossier et réagir. Les remarques seront prises en considération et obtiendront réponse.

Concernant la concession de Q8, la Régie foncière de la Région de Bruxelles-Capitale est propriétaire du terrain qui a été cédé à Interparking qui, à son tour, a donné une sorte de concession à Q8.

Q8 et Interparking savent depuis très longtemps que le permis d'exploitation expire en mars 2022 et que le gouvernement précédent a décidé de ne pas prolonger celui-ci. Les exploitants avaient tout le temps de préparer un dossier. S'ils introduisent une demande, celle-ci sera examinée par Bruxelles Environnement.

La présence d'une station-service dans une zone de luxe est, en soi, une aberration. L'enquête publique révélera peut-être d'autres arguments qui m'amèneront à changer d'opinion. Je suis ouvert à tout. Ces arguments seront évalués par les personnes qui y sont habilitées.

[157]

Vous comprendrez donc que je ne peux pas me prononcer sur le projet. J'ai évidemment entendu vos appels à plus de verdurisation, de même que les autres changements souhaitables. Même lorsque j'étais ministre de la mobilité, il a toujours été convenu que dès lors qu'il y a enquête publique, des adaptations sont élaborées en fonction de ses résultats.

Ce projet a suscité une concertation et une participation importantes. Nous constatons par ailleurs une évolution des opinions avec le temps, dont je laisse les historiens déterminer les raisons. Une enquête publique aura lieu et sur cette base, une réunion publique sera organisée entre tous les acteurs. Cela permettra à chacun de se positionner et de déterminer comment améliorer encore le projet. Les adaptations et améliorations sont toujours possibles, comme dans beaucoup de projets.

Mme Pauthier m'interroge sur l'éclairage proposé, dont elle trouve le style faux classique peu souhaitable, et demande plus de cohérence. L'enquête publique permettra ici aussi de révéler les arguments, je ne me prononcerai donc pas sur ce point non plus, pour l'instant. De mémoire, les architectes ont voulu changer l'éclairage pour obtenir une cohérence globale. Ce projet inclut en effet un plan lumière pour bien éclairer cette zone le soir et la nuit. Il s'agit d'en faire une zone de flânerie, tant lorsque les commerces sont ouverts qu'après leur fermeture. J'espère que l'on y verra également plus d'établissements horeca, afin de favoriser la vie nocturne.

La gestion du carrefour reste à étudier. Elle sera fonction de l'implantation de bandes de circulation doubles ou simples. Dans le premier cas, la question de l'éclairage se posera effectivement, puisque la loi impose dans ce cas la présence de feux de circulation.

[159]

Enfin, concernant les toilettes publiques, je ne me souviens pas qu'il en ait été question, mais cela fait bien entendu partie de l'enquête publique. Ce souhait sera dès lors examiné dans le cadre de la demande de permis, qui sera traitée en toute objectivité. Tous les éléments seront analysés et obtiendront une réponse sur la base des arguments avancés, compte tenu de la déclaration de politique régionale (DPR), du plan Good

Move et de la volonté de favoriser la verdurisation et d'améliorer la qualité de vie.

Je constate qu'il est aujourd'hui très agréable de faire du shopping à Liège, à Anvers, à Malines ou à Louvain. Il est dès lors grand temps qu'il en soit de même à Bruxelles. Nous avons rénové la chaussée d'Ixelles, qui attire désormais du monde, bien que de nouveaux commerces devraient encore voir le jour dans la deuxième partie de la rue. La place Fernand Cocq rencontre également un franc succès.

Nous devons donc absolument avancer sur le dossier du réaménagement de l'avenue de la Toison d'Or et du boulevard de Waterloo et que celui-ci "ait de la gueule". Dans le cas contraire, nous allons perdre de la clientèle. Nous attendons à présent les résultats de l'enquête publique afin que tous les acteurs concernés, dont les bourgmestres, s'impliquent en vue d'améliorer ce projet.

(Mme Isabelle Emmery, présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

[163]

M. Geoffroy Coomans de Brachène (MR).- Que répondre à toutes ces remarques ? Je tiens avant tout à remercier Mme Pauthier et vous-même, Mme la présidente, pour vos interventions. Même si nous ne sommes pas d'accord sur tous les points abordés, j'estime que les divergences d'opinion, entre autres émanant de la majorité, sont une bonne chose. Il est important que les remarques relatives au projet puissent être formulées.

Je ne prétends pas me situer tout à fait à l'opposé de ce que dit le secrétaire d'État, mais le débat est intéressant. J'ai habité le haut du quartier du Sablon pendant 21 ans et je suis toujours président du comité de quartier alors que je l'ai quitté récemment. D'ailleurs, si l'un d'entre vous voulait me remplacer, qu'il soit le bienvenu !

Je rassure Mme Pauthier : je tiens à ce que le quartier soit le plus possible verdurisé, nous savons que c'est nécessaire. Au MR, nous ne sommes pas satisfaits de la situation actuelle. Nous ne souhaitons pas de ces stationnements en épi peu esthétiques.

Ce que je déplore également, c'est l'absence presque totale de dialogue en amont. Un dialogue aurait permis de s'entendre sur une ligne de force. Pourquoi, aujourd'hui, des commerçants et des riverains se constituent-ils en associations pour essayer de porter un projet alternatif ? Parce qu'ils déplorent l'absence de discussion et qu'on leur impose un projet qui leur paraît sorti de nulle part.

J'en veux pour exemple très concret le fait qu'à la fin de la législature communale précédente, j'ai appris tout à fait par hasard, avec ma collègue Els Ampe, qu'une réunion était prévue à la Région au sujet de ce dossier. Nous nous y sommes rendus et nous avons découvert un projet pratiquement finalisé depuis trois ans.

M. Pascal Smet, secrétaire d'État.- Cela a fait l'objet d'un concours international.

M. Geoffroy Coomans de Brachène (MR).- Non, je vous parle d'il y a trois ans, et du projet qui a abouti maintenant.

[169]

Lors de cette réunion, j'ai relevé un élément précis et les participants m'ont dit qu'ils en étaient à leur 89e réunion relative au projet !

Vous ne répondez pas à mes questions sur la modélisation et sur l'illégalité de la procédure.

Vous aviez vous-même élargi la concession, et je me réjouis de constater que vous rejoignez notre avis.

Je déplore le manque total de concertation en l'espèce.

[175]

Mme Isabelle Pauthier (Ecolo).- Il n'y a pas de divergence de vues dans la majorité pour ce qui concerne la plupart des projets d'aménagement des espaces publics. Beaucoup de villes de Belgique sont devenues très pratiques à parcourir et agréables pour les piétons et les cyclistes. Il est temps que Bruxelles suive cette voie.

En ce qui concerne les luminaires, j'entends bien la volonté d'une approche globale et d'un nouveau plan lumière. S'il se confirme que les lampadaires existants ont un intérêt patrimonial, je vous demande de prévoir leur récupération et leur conservation en vue de leur éventuelle réimplantation ailleurs. Comme je respecte le confinement, je ne suis pas allée les voir.

En ce qui concerne la gestion des carrefours, vous confirmez qu'il faut des feux si l'on reste à deux fois deux bandes. C'est rédhibitoire ! En effet, le grand avantage de ce projet est de procurer un vaste espace public, une place continue pour les piétons et les cyclistes. Il ne me semble donc pas opportun de perturber les modes actifs.

Enfin, en ce qui concerne les toilettes publiques, j'entends bien que la demande va être gérée dans le cadre du projet.

(Mme Isabelle Pauthier, deuxième vice-présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

[179]

Mme Isabelle Emmery (PS).- J'entends les étapes de la concertation dans le cadre de ce projet, mais vu la période difficile que traverse le secteur du commerce, il serait pertinent d'entendre à nouveau les associations de commerçants. Ces derniers doivent, en effet, être remis au centre de la consultation.

- L'incident est clos.

(Mme Isabelle Emmery, présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

[105]

QUESTION ORALE DE MME ISABELLE PAUTHIER

À M. RUDI VERVOORT, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET DE LA RÉNOVATION URBAINE, DU TOURISME, DE LA PROMOTION DE L'IMAGE DE BRUXELLES ET DU BICULTUREL D'INTÉRÊT RÉGIONAL,

ET À M. PASCAL SMET, SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DE L'URBANISME ET DU PATRIMOINE, DES RELATIONS

EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MÉDICALE URGENTE,

concernant "les attentes et les revendications régionales face à la rénovation du palais de justice par l'État".

[107]

Mme Isabelle Pauthier (Ecolo).- D'abord 2018, puis 2023, 2030, 2040 : l'aboutissement tant attendu des travaux de rénovation du palais de justice de Bruxelles n'en finit plus d'être postposé par l'État.

Je précise que cette question a été rédigée avant qu'il soit question d'intégrer cette restauration au plan de relance et de résilience.

Pour rappel, c'est au début des années 80 que les premiers échafaudages ont été installés sur ce chef-d'œuvre urbanistique et architectural du XIXe siècle, que nous devons à l'illustre Joseph Poelaert.

[109]

Depuis lors, ils ne l'ont plus quitté, malheureusement. Ce sarcophage de métal est même devenu, au fil du temps, l'un des symboles du délitement du financement de la justice belge.

Pour rappel, ces échafaudages ont eux-mêmes fait l'objet d'une rénovation complète dans le courant des années 2000. Depuis la rénovation de la coupole en 2002, et malgré l'existence d'un ambitieux concours d'idées organisé par la Régie des bâtiments, d'une étude historique et d'un plan directeur alternatif, seuls des travaux urgents de sécurisation ont été réalisés.

S'il convient de rappeler que l'immensité du bâtiment, ainsi que la poursuite des activités juridictionnelles, rendent le travail de rénovation complexe à réaliser, force est de constater que les travaux ont pris énormément de retard. Le palais de justice constitue pourtant l'un des plus spectaculaires et illustres monuments de notre ville, qui pourrait être valorisé à des fins éducatives et touristiques. Certaines asbl actives dans le domaine des visites guidées organisent d'ailleurs ponctuellement des visites pour des groupes.

Arkadia décrit ainsi la visite sur son site internet : "La visite donne accès à différentes salles d'audiences prestigieuses (Cour de cassation, cour d'appel, cour d'assises). Vous aurez également la possibilité d'assister à un procès, selon les disponibilités du calendrier judiciaire et, bien entendu, hors période de pandémie." Il y a donc un intérêt sur le plan touristique et historique.

Ce monument, qui donne l'impression de crouler sous l'impéritie de la Régie des bâtiments fédérale, doit être rénové. L'ancien bâtonnier, Me Jean-Pierre Buyle, a déclaré dans La Libre le 2 janvier dernier que le bâtiment était à l'abandon, ce qui constitue un terme fort.

Je l'ai dit, les effets d'annonces sur ce dossier sont nombreux. La dernière en date nous vient du nouveau secrétaire d'État fédéral chargé de la Régie des bâtiments, M. Mathieu Michel, qui, en ce

début d'année, a annoncé un retrait des échafaudages pour 2023. Par la suite, nous avons compris qu'il ne s'agissait que de la façade ! Si je me réjouis de l'optimisme et de l'enthousiasme dont fait preuve M. Michel, je ne peux m'empêcher d'être dubitative quant à la date présentée pour le retrait, certes symbolique, des échafaudages, ainsi que de l'échéance de ce dossier dans son ensemble.

[111]

Dans la presse, le nouveau secrétaire d'État fédéral estime à 200 millions d'euros l'enveloppe des travaux nécessaires pour la rénovation totale du palais de justice de Bruxelles. La moitié serait consacrée à la rénovation extérieure, qui devrait s'achever en 2030, et le reste à la rénovation intérieure, qui devrait être terminée en 2040.

Par ailleurs, les rampes du palais de justice vers la place de l'Épée constituent un énorme espace perdu qui pourrait être converti en espace public. L'échevine de l'urbanisme de la Ville de Bruxelles a fait dernièrement une déclaration en ce sens.

La Région poursuit-elle les concertations avec la Régie des bâtiments au sujet de ce dossier ? Quel est le cahier de revendications de la Région dans ce dossier et quelles sont ses priorités ? Pouvez-vous nous confirmer les dates avancées par le secrétaire d'État fédéral au sujet de la restauration du palais de justice ?

L'ordonnance que nous avons votée il y a quelques mois afin de permettre au service public fédéral Justice (SFP Justice) d'organiser les grands procès sur l'ancien site de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) offre-t-elle des possibilités de réinvestissement du palais par des équipes de chantier, puisque cette mise à disposition durera deux ans et soulagera le palais ? La Région a-t-elle négocié dans cette optique lors de la demande du SFP Justice concernant la mise à disposition du bâtiment de l'OTAN ?

La Région a-t-elle déjà envisagé de négocier l'ouverture du palais de justice pour des visites guidées ? Ce serait incontestablement un énorme atout touristique pour Bruxelles.

Les pouvoirs publics sont-ils toujours intéressés par la reconversion des rampes du palais de justice en un espace public plus agréable ? Le stationnement est-il autorisé sur cet espace ? On sait que non, mais qui le gère ?

[113]

M. Pascal Smet, secrétaire d'État.- Urban.brussels contribue activement aux concrétisations de la gestion avec la Régie des bâtiments. Les travaux de réalisation des nouvelles salles d'audience ("box in the box") devraient être finalisés pour fin mars 2021. Deux demandes de principe sont actuellement en cours d'instruction : la mise en place d'une nouvelle grille devant le palais de justice et, dans un second temps, l'éclairage de l'extérieur du palais, prévu dans le cadre des futurs travaux de restauration des façades et de la coupole. Urban.brussels est représenté au sein du comité de pilotage "Steenco Poelaert" et participe ainsi activement à la concrétisation des futurs travaux de restauration. Le cabinet du ministre-président ainsi que mon propre cabinet participent aux réunions mensuelles du comité.

La nécessité d'entretenir et de restaurer l'ensemble, et plus particulièrement l'extérieur du palais de justice, est mise en évidence à chaque occasion qui se présente. Des procès-verbaux ont d'ailleurs été rédigés par le passé. Le manque d'entretien des écoulements des eaux pluviales et des toitures, les infiltrations d'eau, le triste constat d'arbres qui poussent dans les corniches, les pierres qui tombent sur la voie publique, les graffitis... Nous ne manquons aucune occasion de les rappeler.

Urban.brussels rappelle les obligations légales du propriétaire d'un bien classé, mais souligne également la valeur patrimoniale majeure et emblématique du palais de justice de Bruxelles. En parallèle, la Région attache également une grande importance aux différents projets qui visent la sécurisation du palais.

Je confirme l'échéance avancée par le secrétaire d'État fédéral, à savoir 2023, pour la réception des travaux de restauration de la façade côté place Poelaert, y compris le socle de la coupole du palais de justice. Je partage votre sentiment sur le côté audacieux de la date, je n'oserais moi-même m'y aventurer. Espérons que cela se réalise, ce serait tout bénéfique pour Bruxelles. J'ai rencontré le secrétaire d'État fédéral, qui m'a confirmé sa volonté - louable - d'accorder la priorité à ce projet.

La tenue de grands procès sur le site de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) est justifiée par l'objectif d'y permettre l'accès et d'en assurer le suivi en toute sécurité, et non pas de libérer de la place dans le palais de justice. Le calendrier des chantiers à mettre sur pied tiendra compte des besoins des différentes salles d'audience et des bureaux en vue de permettre la poursuite du travail des magistrats, des avocats et du personnel. Le secrétaire d'État fédéral m'a confirmé que la fonction du palais de justice restera exclusivement judiciaire et que les différents projets proposés par le passé ne sont plus d'actualité.

[115]

Les visites guidées sont une très bonne suggestion. J'ai d'ailleurs chargé mes collaborateurs d'urban.brussels d'étudier cette possibilité, éventuellement avec visit.brussels et certaines asbl, en tenant compte des mesures de sécurité et des travaux à effectuer. Ce bâtiment qui fait partie du patrimoine bruxellois mérite en effet d'être visité.

Pour le stationnement sur les rampes, aucun permis d'urbanisme n'a été délivré. La Ville de Bruxelles a trouvé un accord avec la Régie des bâtiments concernant leur gestion. Dans une première phase, elles seront libérées des voitures et, dans une deuxième phase, la Ville de Bruxelles développera un projet de rénovation cohérent avec la restauration et la revalorisation de l'ensemble du palais de justice. L'option consistant à rendre cet espace véritablement public, c'est-à-dire à créer une voie piétonne accessible au public, constitue une valeur ajoutée pour Bruxelles, par comparaison au simple parking qui existe aujourd'hui. Je salue d'ailleurs l'initiative prise par ma collègue de la Ville de Bruxelles Ans Persoons.

Urban.brussels est à la disposition de la Ville de Bruxelles pour l'accompagner dans le projet de rénovation complète.

[117]

Mme Isabelle Pauthier (Ecolo).- Que de bonnes nouvelles ! Je me réjouis d'entendre que chacun,

en particulier le pouvoir fédéral, considère désormais comme prioritaire la rénovation de ce monument de grande valeur historique, patrimoniale, urbanistique et judiciaire. Qu'il conserve sa fonction de justice me semble être une condition préalable.

J'attends qu'il soit rénové dans les règles de l'art et que la Région, avec urban.brussels et, j'imagine, la Commission royale des monuments et des sites, suive cette démarche avec la plus grande attention. J'attends aussi que le projet avance rapidement et que M. Michel respecte son ambitieux programme.

- *L'incident est clos.*

[125]

QUESTION ORALE DE M. GAËTAN VAN GOIDSENHOVEN

À M. PASCAL SMET, SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DE L'URBANISME ET DU PATRIMOINE, DES RELATIONS EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MÉDICALE URGENTE,

concernant "le projet immobilier sur l'îlot entre les rues Frédéric Pelletier et Vergote à Schaerbeek".

[127]

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- La commune de Schaerbeek a récemment donné son accord conditionnel à un projet immobilier situé au sein d'un îlot de verdure entre les rues Frédéric Pelletier et Vergote à Schaerbeek. Ce projet, qui remplacerait un atelier désaffecté, comprendrait 29 logements et une maison en intérieur d'îlot.

Une pétition contre ce projet a récolté plus de 400 signatures. Les opposants au projet invoquent notamment une surface au sol trop importante et une menace sérieuse pour l'environnement et la biodiversité. Selon l'avis de la commission de concertation, une légère réduction de la taille du projet est cependant souhaitée. Le projet devant désormais faire l'objet d'un permis régional, j'aurais souhaité vous entendre sur la suite à lui donner.

Quelle est l'étendue exacte de ce projet ? Avez-vous pris connaissance de la pétition contre ce projet ? Les arguments invoqués vous paraissent-ils pertinents ?

Il semble que la commission de concertation ait admis que le bâtiment puisse comprendre un étage. Le projet actuel en comporterait toutefois deux, ce qui augmenterait de manière importante son étendue.

Dans le contexte actuel, dans lequel la préservation du caractère verdurisé des intérieurs d'îlot est essentielle à la lutte contre le réchauffement climatique en milieu urbain, estimez-vous que ce projet répond aux impératifs écologiques prônés par votre gouvernement ? N'y a-t-il pas un risque d'effritement du maillage vert déjà fragilisé en Région bruxelloise ?

[129]

M. Pascal Smet, secrétaire d'État.- Ce projet, examiné par la Région, est passé pour la seconde fois en commission de concertation le 17 décembre 2020, à la suite de l'introduction de plans modifiés. La demande initiale, datant de septembre 2019, visait à démolir l'ensemble des constructions en intérieur d'îlot et à construire un immeuble de dix logements à front de rue, ainsi que trois immeubles en intérieur d'îlot totalisant 46 appartements et cinq maisons unifamiliales. S'y ajoutait un niveau de sous-sol offrant 80 places de parking.

Ce projet impliquant une augmentation de la superficie construite au sol et donc de l'imperméabilisation de la parcelle, la commission de concertation a logiquement émis un avis unanimement défavorable. Le demandeur a alors déposé des plans modifiés, qui sont passés à l'enquête publique en fin d'année et sur lesquels la commission de concertation s'est prononcée en décembre 2020.

Le projet modifié comportait la démolition de l'ensemble des constructions en intérieur d'îlot, la construction d'un immeuble de neuf logements à front de rue, d'une maison unifamiliale et d'un immeuble de 29 appartements en intérieur d'îlot, ainsi que d'un niveau de sous-sol avec 39 places de parking. Par rapport à la situation existante, le nouveau projet proposait une augmentation de 1.000 m² de la surface perméable et une diminution de la surface construite au sol.

La commission de concertation - composée de la direction de l'urbanisme (DU), de la direction du patrimoine culturel, de Bruxelles Environnement et de la commune - a émis sur ce dernier projet un avis favorable conditionnel. Lors des deux commissions de concertation, les membres ont reçu, comme il est prévu, toutes les observations et pétitions déposées dans le cadre des deux enquêtes publiques, respectivement sur la demande initiale puis sur la demande modifiée. Ces observations ont fait l'objet d'un procès-verbal de la commune et ont été synthétisées dans l'avis. Celle-ci a également entendu les riverains qui se sont exprimés lors de la commission de concertation ou qui, à défaut de pouvoir être physiquement présents à cause de la situation exceptionnelle, ont pris connaissance des messages vidéo.

[131]

Plus précisément, les riverains ont formulé une remarque signalant qu'une surface au sol trop importante constitue une menace sérieuse pour l'environnement. Sur cet aspect, au regard de la situation existante, le projet modifié sur lequel devaient se prononcer les instances présente une emprise au sol diminuée de 180 m² et une superficie perméable augmentée de 1000 m², permettant de renforcer significativement le caractère végétal de la parcelle.

De plus, le projet paysager présente une réflexion très fouillée sur le renforcement de la biodiversité de la parcelle concernée. Cette étude se fonde sur le potentiel et les points faibles de la situation existante et propose une nette amélioration. Cette partie du projet était mise à la disposition des riverains pendant l'enquête publique et a fait l'objet d'une présentation complète en commission de concertation.

Dans cet esprit, et afin de renforcer davantage la continuité végétale du cœur de l'îlot, la commission de concertation a souhaité aller encore plus loin en imposant la suppression de la

maison unifamiliale prévue en fond de parcelle dans une zone pourtant constructible.

S'agissant du gabarit du bâtiment principal, dans son premier avis défavorable sur la demande initiale, la commission de concertation a prévu des orientations de développement. Désireuse de requalifier du logement à cet endroit, et compte tenu de la taille très importante de l'îlot, la commission de concertation a suggéré un ordre de grandeur de R+1. Cette référence était donnée à titre indicatif et devait permettre au demandeur de comprendre la hauteur limite qui pourrait être discutée et qui semblait le mieux respecter la vue depuis les habitations existantes de la rue Frédéric Pelletier.

À la suite de la révision en profondeur de son projet, le demandeur s'est rendu compte que, s'il revoyait légèrement la topographie de sa parcelle dans le cadre de la démolition des constructions existantes ainsi que des superficies imperméables concernant le parking, il pourrait proposer un R+2 tout en ne dépassant jamais la limite indicative qui lui avait été donnée. Toutefois, la commission de concertation est allée encore plus loin en demandant de réduire la longueur du bâtiment et de revoir la taille de certains logements en vue de diminuer la densité de logement.

[133]

Selon la conclusion de la commission de concertation, le projet modifié proposé prend donc bien en considération les aspects environnementaux et renforce de manière qualitative le paysage et la biodiversité, aspects que l'autorité délivrante, à savoir urban.brussels, avait expressément demandé de retravailler. À la suite de la commission de concertation, le demandeur a fait savoir à l'autorité délivrante son intention de modifier son projet afin de répondre aux conditions de son avis. Urban.brussels est en attente des plans adaptés, sur la base desquels elle pourra examiner les conditions d'octroi d'un permis.

[135]

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Cette mise au point complète passe en revue toutes les étapes de ce dossier compliqué.

La commission de concertation a été attentive à réduire la densité du projet. Le promoteur a marqué sa volonté de modifier son projet et de fournir des plans adaptés. La tâche de la Région est à présent d'examiner tout cela.

J'espère que vous serez attentif au fait que l'ultime mouture de ce projet, pour peu qu'elle vous soit soumise prochainement, corresponde aux attentes régulièrement exprimées dans cette commission, relatives à la préservation des intérieurs d'îlot et de la biodiversité, ainsi qu'au refus de densifier n'importe comment.

Ce dossier devrait permettre à l'autorité de montrer qu'il y a un changement de paradigme et que l'exigence de qualité et de préservation de l'environnement et de la biodiversité est un élément primordial dans les dossiers.

J'espère que vous serez attentif à l'aboutissement de ce dossier, dont le traitement vous incombera très prochainement.

- *L'incident est clos.*

(Mme Isabelle Pauthier, deuxième vice-présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

[141]

QUESTION ORALE DE MME ISABELLE EMMERY

À M. PASCAL SMET, SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DE L'URBANISME ET DU PATRIMOINE, DES RELATIONS EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MÉDICALE URGENTE,

concernant "la préservation des îlots en Région de Bruxelles-Capitale".

[143]

Mme Isabelle Emmery (PS).- J'ai également été interpellée récemment par le comité de quartier de la rue Frédéric Pelletier à Schaerbeek, particulièrement inquiet au sujet du projet en cours.

Un entrepôt désaffecté situé dans l'îlot dit Pelletier doit prochainement être détruit. Au lieu de retourner à l'aspect initial de l'îlot, tel que souhaité par les habitants, un projet immobilier a été proposé. Celui-ci ayant été recalé une première fois, un nouveau projet de construction d'un immeuble d'une trentaine de logements avec parking souterrain en intérieur d'îlot a été proposé au grand dam des riverains.

Certes, le besoin de logements en Région de Bruxelles-Capitale est indéniable, mais dans le cas présent, ce projet menace directement, aux dires des riverains, la biodiversité et l'écosystème de l'îlot. La commission de concertation de Schaerbeek a émis de très nombreuses réserves quant à ce projet : l'étude d'incidences est lacunaire et subjective, le formulaire de demande de permis d'urbanisme est incomplet, le projet constitue une atteinte à l'environnement et nécessite notamment l'abattage de nombreux arbres, les bâtiments proposés seraient trop denses, le projet aurait un effet négatif sur la mobilité, etc. Les critiques ne manquent pas, pourtant l'avis émis par cette commission est positif moyennant une légère réduction du projet.

Les riverains s'opposent vivement à ce projet immobilier et leur pétition a recueilli plus de 400 signatures. Ce projet doit maintenant être approuvé ou non par le gouvernement régional.

La déclaration de politique régionale (DPR) précise que "le gouvernement veillera à préserver la qualité des intérieurs d'îlot. (...) Afin de restaurer la biodiversité, garantir des îlots de fraîcheur lors des épisodes de canicule et prévenir les inondations, le gouvernement développera également un programme de verdurisation".

La crise sanitaire actuelle et les récents confinements nous ont démontré à quel point le maintien des espaces verts dans notre capitale est primordial. Ils représentent pour beaucoup de Bruxellois la seule possibilité de s'aérer, de respirer de l'air pur et d'obtenir un peu de fraîcheur par temps de canicule.

[145]

Les îlots ont beaucoup de potentiel à cet égard et devraient faire l'objet de projets paysagers sans construction. Le maître-architecte de la Région de Bruxelles-Capitale est d'ailleurs un grand défenseur des intérieurs d'îlot et affirme l'absolue nécessité de végétation, d'arbres et de pleine terre dans les quartiers densément peuplés.

Au-delà du cas bien précis de l'îlot Pelletier, quelle est la feuille de route du gouvernement concernant la protection des îlots en Région bruxelloise ?

Comment envisagez-vous de mettre en œuvre les propos de la DPR et de lutter contre la minéralisation abusive ou la spéculation immobilière qui mettent ces îlots en péril ?

Qu'en est-il du programme de verdurisation prévu par la DPR ?

[147]

M. Pascal Smet, secrétaire d'État.- La déclaration de politique régionale (DPR) prévoit expressément d'effectuer une modification du plan régional d'affectation du sol (PRAS) lors de cette législature. À cette fin, perspective.brussels a été mandatée par le ministre-président pour entamer la procédure de modification du PRAS conformément à l'article 27 du Code bruxellois d'aménagement du territoire (Cobat).

L'étendue de cette modification est déterminée par l'accord du gouvernement et le plan régional de développement durable (PRDD). La DPR dit clairement qu'il faut clarifier les équilibres de fonctions dans les zones mêlant plusieurs affectations, respecter les objectifs du plan régional de mobilité, préserver les sites à haute valeur biologique qui concourent spécifiquement au maillage vert, offrir un cadre à l'agriculture urbaine et analyser la faisabilité juridique de l'insertion dans le PRAS des zones à densifier ou à dédensifier, pour améliorer le cadre de vie.

En tout état de cause, la question particulière de la préservation des intérieurs d'îlot me semble, tout comme au ministre-président, devoir être traitée par le biais du règlement régional d'urbanisme (RRU) plutôt que par le PRAS.

Les intérieurs d'îlot sont actuellement gérés à l'échelon régional, par deux outils : le PRAS, sa prescription générale 0.6, et plus particulièrement le RRU. Les propositions de modification en cours de rédaction du RRU iront dans le sens d'une augmentation des qualités des intérieurs d'îlot, que je souhaite renforcer.

Nous avons également une réflexion au niveau des lignes directrices sur les intérieurs d'îlot avec urban.brussels, mais la règle est claire : en principe, on ne veut pas de construction. Chaque îlot étant différent et chaque projet représentant une occasion de réflexion spatiale et architecturale, les enjeux sont les suivants : valoriser les espaces extérieurs en améliorant le cadre de vie, privilégier la capacité des intérieurs d'îlot à constituer un outil urbanistique de lutte contre l'effet d'îlot de chaleur et favoriser la collectivité des espaces paysagers entre les espaces publics et privés au sein des intérieurs d'îlot, pour créer un continuum vert.

[149]

En résumé, pour chaque projet actuellement en discussion, nous visons une maximalisation de l'îlot intérieur. Les demandes d'exception sont parfois refusées, parfois acceptées, mais toujours traitées dans le cadre d'une cohérence architecturale, écologique et spatiale. La tendance est toutefois très claire.

Je suis, pour ma part, favorable à la collectivisation des intérieurs d'îlot, afin d'en faire des jardins partagés plutôt que des petits jardins individuels. Cela me paraît beaucoup plus avisé.

[151]

Mme Isabelle Emmery (PS).- Vous confirmez votre volonté de protéger les intérieurs d'îlot, lesquels offrent une grande diversité. Une telle démarche constitue d'ailleurs un fil rouge de votre déclaration de politique générale.

La connectivité des espaces verts publics avec des intérieurs d'îlot verdurisés est intéressante et participe à l'amélioration de la situation pour les citoyens. Ces mêmes intérieurs d'îlot doivent être ouverts au public, quand cela est possible, pour améliorer le maillage vert. Le principe de "park system" imaginé il y a plusieurs décennies prend tout son sens en cette période de pandémie et de recherche, par les Bruxellois, d'espaces où respirer.

- *L'incident est clos.*

(Mme Isabelle Emmery, présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

[157]

QUESTION ORALE DE M. SADIK KÖKSAL

À M. PASCAL SMET, SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DE L'URBANISME ET DU PATRIMOINE, DES RELATIONS EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MÉDICALE URGENTE,

concernant "la sauvegarde des vestiges de l'hôtel Aubecq à Schaerbeek".

QUESTION ORALE JOINTE DE M. GEOFFROY COOMANS DE BRACHÈNE

concernant "l'avenir de la façade de l'hôtel Aubecq de Victor Horta".

[161]

M. Sadik Köksal (DéFI).- Je précise que l'entrepôt ne se trouve pas à Schaerbeek, mais sur le territoire de la Ville de Bruxelles.

Nous apprenons par la presse que les vestiges de la façade de l'hôtel Aubecq sont laissés à l'abandon

et dans un triste état, dans un hangar accessible à tous. Selon votre cabinet, cité dans l'article, un appel d'offres a été lancé en 2020 pour le transfert, le nettoyage et l'entreposage de cette façade démantelée, mais un problème administratif a obligé l'administration à relancer la procédure.

Vous connaissez l'attachement de DéFI à la préservation du patrimoine bruxellois. Ces éléments de façade laissés à l'abandon font mal au cœur.

Pouvez-vous nous expliquer le souci administratif qui a amené à relancer la procédure pour le transfert, le nettoyage et l'entreposage de cette façade démontée ? Où en est la relance de la procédure ?

Ne faudrait-il pas prendre d'urgence des mesures pour protéger ces éléments de façade ? Avez-vous demandé à urban.brussels de vous communiquer les endroits où d'autres éléments du patrimoine bruxellois seraient entreposés sans mesures de sécurité spécifiques ? Ne faudrait-il pas, là aussi, adopter des mesures de protection pour ce patrimoine ?

[163]

M. Geoffroy Coomans de Brachène (MR).- Nous n'imaginions pas un instant que la façade puisse encore se trouver dans cet entrepôt. Quelques jours après que je vous ai interpellé, en 2016, les services régionaux m'ont demandé si je connaissais un lieu où l'entreposer. Or ce n'était pas mon rôle !

J'ai déjà tiré la sonnette d'alarme en 2016 sur cette situation dramatique. La réponse que vous m'aviez donnée n'était pas très claire. Nous ne comprenons pas que ladite façade soit toujours entreposée à cet endroit, protégée par une simple porte avec un cadenas pour vélo. L'entreposer dans un endroit si facile à investir a de quoi inquiéter.

Cela illustre par ailleurs l'importance que la Région accorde à son patrimoine. Faut-il rappeler qu'il s'agit de la seule façade Horta propriété de la Région ? Les trois autres façades Horta que compte le territoire bruxellois sont inscrites sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco. Elle a donc une véritable valeur patrimoniale.

Vous m'avez répondu que vous alliez étudier la possibilité de déplacer cette façade. Je m'en réjouis. Il n'est jamais trop tard pour bien faire et je vous en félicite. Mais je vous demande d'agir vite. La sécurité du lieu d'entreposage a-t-elle été renforcée depuis ma question orale ?

[165]

Si demain, un vol est commis, vous en serez personnellement responsable. Il n'y a plus d'excuse qui tienne. La situation est connue depuis 2016. Lorsque je vous ai interpellé fin 2020, la Région avait déjà eu quatre ans pour se retourner. Je trouve cette inaction inadmissible.

Je rappellerai à mon estimé collègue que cette façade est située sur le territoire de la Ville de Bruxelles, et non sur la commune de Schaerbeek.

Je tiens à souligner la symbolique extrêmement importante de la conservation de notre patrimoine

majeur. Nous avons déjà perdu l'œuvre principale de Victor Horta, qui était la Maison du peuple. S'il vous plaît, ne commettons pas la même erreur avec cette dernière façade, qui possède encore toutes ses pierres. Essayons d'en faire quelque chose et ne ratons pas une nouvelle fois le coche.

[167]

M. Pascal Smet, secrétaire d'État.- Comme je l'ai déjà mentionné dans ma réponse, la procédure prévoyait de transporter, à la fin de l'année 2020, les pierres de la façade vers un entrepôt sécurisé, mais le marché n'a pu être attribué : l'Inspection des finances a refusé de donner son fiat, le candidat retenu offrant un service dépassant le cahier des charges et ne permettant pas une juste comparaison avec les autres offres.

Urban.brussels a immédiatement été chargée de négocier la location d'un entrepôt sécurisé pouvant accueillir rapidement la collection archéologique ainsi que la façade Aubecq ; les négociations sont d'ailleurs toujours en cours. Tant les pierres de la façade que les châssis, actuellement conservés dans un autre lieu sécurisé, devraient pouvoir y être conservés. Des calculs d'implantation sont actuellement menés à cette fin.

Un marché spécifique sera également lancé pour procéder au nettoyage des pierres avant leur déménagement. L'identification de toutes les pierres présentes dans l'entrepôt et leur mise en parallèle avec l'inventaire, avant étiquetage et déménagement, permettra de dresser un inventaire actualisé.

J'ai aussi chargé urban.brussels de réfléchir à une solution durable pour la réutilisation des façades de l'hôtel Aubecq. Une réflexion est en cours, plusieurs pistes sont explorées, et nombre d'options sont effectivement envisageables. J'espère qu'une solution pourra être trouvée de préférence avec les autres services régionaux, sinon en partenariat avec le privé, pour la réutilisation des pierres et la mise en valeur de la façade.

En résumé, j'espère que les pierres seront nettoyées et déménagées le plus rapidement possible, permettant ainsi de mettre à jour l'inventaire dans les meilleurs délais.

[169]

M. Sadik Köksal (DéFI).- Je ne comprends pas la remarque de M. Coomans de Brachène, étant donné que j'avais dit, avant de poser ma question, que le lieu ne se trouvait pas à Schaerbeek, contrairement à ce que l'on a pu lire dans la presse.

Il faut soutenir et féliciter le secteur privé qui œuvre à la sauvegarde de notre patrimoine remarquable, tel que l'hôtel Solvay. Il est également important de remercier la famille Wittamer, ce que vous avez fait.

Les services publics doivent se montrer exemplaires. Il est plus que temps de mettre un terme à cette saga qui devient insupportable. La Région doit assumer ses responsabilités et trouver une solution pérenne et durable pour la mise en valeur de l'hôtel Aubecq. Elle ne doit pas se limiter à un entreposage, comme cela a été le cas pendant de trop nombreuses années.

Vous comprendrez dès lors l'indignation que les amoureux de notre patrimoine ont exprimée concernant la mauvaise gestion de ce patrimoine précieux et fragile. Nous serons très attentifs à la suite qui sera donnée à la préservation et à la mise en valeur des vestiges de l'hôtel Aubecq conçu par Victor Horta.

[171]

M. Geoffroy Coomans de Brachène (MR).- J'entends des "immédiatement", des "très vite"... Or cette saga a commencé après une exposition en 2011 ! En 2016, un cri d'alarme a été lancé face à cette situation dramatique, à savoir un squat géant où ces pierres sont gravement endommagées. J'ai pu le constater moi-même et j'ai même pris des photos.

Depuis lors, on se contente de refermer la porte et d'y mettre un cadenas, alors que ce bâtiment est une passoire. Je vous fais le pari que je peux y entrer en moins d'une heure sans matériel particulier. C'est la réalité ! Au-delà des "immédiatement" et des "très vite", faites le nécessaire. La Région vient de louer des entrepôts, d'autres sont disponibles auprès de citydev.brussels ou dans le patrimoine du Port de Bruxelles. Les possibilités ne manquent pas.

Rappelons aussi que ces pierres étaient précédemment entreposées bon an mal an, mais plutôt en bon état, dans des conteneurs. Faute de mieux, vous pourriez en revenir à cette solution qui permettrait au moins de mieux les préserver en attendant une véritable solution pérenne. Cela éviterait le vol. Un puzzle auquel il manque une ou deux pièces - sur 634, dans ce cas - ne sert plus à rien.

J'espère que lorsque je vous interpellerais à nouveau, dans quelques semaines, vous aurez trouvé une solution positive.

- *Les incidents sont clos.*